

Acte mis en ligne le : 13/05/2025



Direction Générale Ressources  
Département Ressources Humaines  
Service Juridique Ressources Humaines

Décision n°2025\_128DEC

Objet : décision d'estimer en justice – défense des intérêts de la Ville de Nantes

## Décision

**Le Maire de Nantes,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au maire, aux adjoints et éventuellement aux conseillers municipaux,

Vu l'arrêté n°2024\_84ARR du 22 octobre 2024 portant délégations de fonction et de signature aux élus,

Vu la requête n° 2416870-12 déposée devant le Tribunal administratif de Nantes par Monsieur Abdilahi YACIN sollicitant l'annulation de la décision de la Ville de Nantes du 28 mai 2024 le sanctionnant d'une exclusion temporaire de fonctions de 2 jours dont 1 avec sursis et de la décision explicite de rejet de son recours gracieux du 11 octobre 2024,

Considérant qu'il convient de défendre les intérêts de la Ville de Nantes dans ce dossier devant le Tribunal administratif de Nantes,

Décide

Article 1<sup>er</sup> :

De défendre les intérêts de la Ville de Nantes dans l'action intentée devant le Tribunal administratif de Nantes par M. Abdilahi YACIN.

Article 2 :

M. le Directeur Général des Services et M. le Receveur Principal des Finances de la Ville de Nantes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Transmis en préfecture le :

**13 MAI 2025**

Nantes, le **13 MAI 2025**  
Pour Madame Le Maire,

L'adjointe déléguée,  
Aïcha BASSAL

Accusé de réception en préfecture  
044-214401093-20250513-2025\_128DEC-AR  
Date de télétransmission : 13/05/2025  
Date de réception préfecture : 13/05/2025